

**N°20 /2020– DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021**

En application de l'article L.2312 du Code Général des Collectivités Locales, il est donné lecture en séance du Conseil d'Administration du 17 novembre 2020 par le Vice-président du CCAS du rapport d'orientations budgétaires 2021.

Ensuite tous les membres du Conseil d'Administration sont invités à participer au débat.

Comme le prévoit la Loi ce rapport ne donne pas lieu à un vote du Conseil d'Administration

Pour copie Certifiée Conforme  
Le Haillan, le 17 novembre 2020  
Le Maire  
Présidente du C.C.A.S.

Andréa KISS

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU HAILLAN

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2021

Rapporteur : Philippe ROUZE, Vice-président du CCAS

### Séance du Conseil d'Administration du 17 novembre 2020

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'Administration du CCAS du Haillan

En application de l'Article 11 de la Loi du 6 Février 1992 (Article L2312 du Code Général des Collectivités Territoriales), et comme chaque année à pareille époque, je suis amené à vous présenter ce que sont nos orientations budgétaires pour la préparation du Budget Primitif de l'année 2021.

Ce rapport, de par la Loi, doit être présenté au Conseil d'Administration du CCAS dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget.

Ces préalables étant rappelés, je vous propose de revoir les grandes lignes d'exécution budgétaire 2020, et je vous indiquerai par la suite nos perspectives pour l'année 2021 mais auparavant, il me semble important de retracer le cadre dans lequel s'inscrivent ces orientations aussi bien sur le plan national que sur le plan local.

Notre débat intervient dans un contexte de crise sanitaire que tout le monde connaît et dont nous ne devons pas minimiser l'impact au niveau local. Notre ville est actuellement en mutation. Apport d'une nouvelle population, amenant des besoins supplémentaires mais indispensables pour maintenir l'ensemble des classes dans nos écoles, pour renouveler l'encadrement des différentes associations qui font la richesse et le dynamisme de notre cité. Au niveau du CCAS, cela entraîne un surplus de travail nécessaire pour répondre aux attentes et aux besoins de cette population. Bien souvent, le premier contact de ces nouveaux haillanais se fait par le biais de l'accueil du CCAS (accès à la tarification solidaire, carte de transport, demandes de logement, animations en direction des seniors, connaissance des dispositifs...). Ainsi, ce travail d'accueil est important ainsi que le professionnalisme des agents qui l'accomplissent.

### Exécution budgétaire 2020

La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes (BP + BS) à la somme de 468 486,67 €. La subvention de la commune s'élève à 330 000 Euros à laquelle se sont ajoutés les revenus des locations des logements d'urgence, soit un peu plus de 11000 euros.

L'activité du CCAS en quelques chiffres...

	2019	2020 (sur 9 mois)
Transport courses (Jalles)	9916	(3 mois) 1751
Participation portage repas	5597	(6 mois) 3355
Cotisation ADHM	2212	2240
Fêtes et cérémonies	14476	1500
Chocolats	6330	8100
vacances seniors	8911	
Transport	3150	
Ateliers prévention des chutes	1075	400

Cotisation CLIC	3249	3291
Secours	4501	1200
Abondement FSL énergie+ logement	6945	6945
Chèques multi service	10195	61168
Colis RSA	1800	1200
Bourses scolaires	4435	1490
Semaine Bien être	656	0
Vivre ensemble avec nos différences	1685	
Transport élèves Métropole	1170	450
Pass' Asso / Pass' séjour	25531	3610
Pass'senior	174	18
FLAJ	1762	
Traduction langage des signes	630	203
Subventions	20700	19700
<b>TOTAL</b>	<b>135100</b>	<b>116621</b>

Il paraît intéressant d'analyser la masse financière globale du Budget de l'Aide Sociale Facultative. Cette analyse, à ce jour, ne portera que sur les 10 premiers mois de l'exercice 2020, l'analyse sur l'exercice complet sera réalisée ultérieurement.

Nous considérerons donc la répartition de cette aide selon 3 logiques :

- une logique de publics visés (décret du 6 mai 1995)
- une logique de finalité de l'aide
- une logique d'aide remboursable ou non.

### **1. Publics visés**

Durant les 10 premiers mois de 2020, le CCAS a aidé 373 familles et a accordé 495 secours.

	2019			2020			Evolution
	Nombre	Part d'aide accordée en %	Moyenne des aides	Nombre	Part d'aide accordée en %	Moyenne des aides	
Familles avec enfants	41	24 %	95 €	303	79 %	140 €	
Familles sans enfant	67	39 %	93 €	40	11 %	152 €	
Personnes handicapées	5	4 %	146 €	1	2 %	0 colis alimentaires	
Personnes âgées	18	33 %	293 €	15	8 %	8 €	

Part d'aide accordée = total dépenses par public/total dépenses tous publics confondus

Moyenne d'aide = total dépenses par public/nb de contacts

**Remarque :** On note une plus grande proportion d'aides en directions des familles avec enfant ainsi que de leur montant. Cette dernière est liée à l'aide exceptionnelle délibérée par le Conseil d'Administration sous la forme d'attribution de chèques multiservice à hauteur de 100 euros par enfants pour les familles dont les enfants étaient inscrits à la restauration scolaire et qui

n'ont pu en bénéficier du fait de la crise sanitaire. La moyenne des aides est également en augmentation pour les familles sans enfant.

Les aides allouées par le CCAS ont souvent une logique de complémentarité à celles des aides des Caisses d'Allocations Familiales, du Conseil Départemental, de la Mission Locale, et de la CPAM.

La Collectivité a abondé en 2020 au Fonds Solidarité Logement et au Fonds Solidarité Energie (FOCOPASS) pour un montant de 6942 €.

Par ailleurs les aides aux personnes âgées peuvent être complémentaires à la CRAMA et aux caisses de retraite.

Le CCAS a versé pour 2020 une cotisation au Centre Local d'Information et de Coordination d'un montant de 3291 € et à l'ADHM une cotisation de 2240 €.

### **Finalité de l'aide**

- 85 % des aides sont considérées comme des secours : Chèques multiservices.
- 15 % des aides sont considérés comme des aides à l'intégration à la vie sociale :
  - o 8 % correspondent à des aides pour le maintien à domicile des personnes âgées
  - o 3 % correspondent à des aides pour le loyer (maintien, accès) en complémentarité avec le FSL
  - o 2 % correspondent à des aides pour les collégiens, lycéens et étudiants boursiers
  - o 2 % correspondent à l'achat d'équipement électroménager

### **Les orientations budgétaires 2021**

Tous les jours, la municipalité par le biais de son CCAS veille à ce que sur la ville, les administrés puissent bénéficier d'une réponse sociale la plus adaptée à leur situation. Etre solidaire ne se limite pas à l'expression d'une idée. Cela implique des actes qui témoignent d'une vision solidaire de la société et des politiques adaptées à cet enjeu. C'est ce que nous allons proposer au travers des projets d'actions dans le cadre du débat d'orientation budgétaire 2021.

Les orientations budgétaires découlent des ressources financières du CCAS constituées par la Subvention Municipale dont le montant de 350 000 € devrait permettre d'assumer l'équilibre du budget. De plus, une convention signée avec la ville, prévoit que les recettes générées par les logements d'urgence gérés par le CCAS, lui sont directement versées.

Il est bien sûr évident que le CCAS disposera du budget dont il a besoin pour fonctionner et poursuivre ses actions en direction de tous les Haillanais.

## Nos objectifs :

- **Seniors**

**Poursuivre et développer le travail partenarial entre le CLIC et le CCAS du Haillan**, ceci afin d'être au plus près des personnes âgées et de leur famille.

Dans le contexte sanitaire de pandémie, le C.C.A.S. n'a pas pu organiser toutes les actions qui étaient prévues pour 2020.

Les ateliers mis en place en 2020 concernaient l'informatique ainsi que les ateliers « nutrition ».

**Les ateliers informatiques en collaboration avec « Destination multimédia »** devaient se dérouler jusqu'à la fin de l'année 2020. Un atelier informatique a pu se dérouler normalement : tablette niveau intermédiaire avec 6 seniors. Celui de mars (ordinateur niveau intermédiaire) a débuté mais a été stoppé par le confinement. Il devait reprendre le 2/11 mais le re-confinement est intervenu (7 personnes inscrites). Enfin, le troisième atelier (tablette niveau débutant) devait débuter le 5 novembre également (6 personnes inscrites).

D'autres ateliers vont être programmés en 2021. Cette action est financée par la conférence des financeurs.

**Les ateliers nutrition santé en collaboration avec le CLIC** qui ont commencé en début d'année, ont été suspendus à cause de la Covid-19 et se sont terminés en septembre. 10 personnes y ont participé

### **Poursuivre le travail partenarial avec l'ADHM**

Nous avons signé l'an dernier une convention de partenariat qui affirme ce souhait et nous rencontrons l'équipe d'encadrement de l'ADHM une fois par trimestre afin de faire le point des situations.

**Renouveler la convention entre le CCAS et l'Association « A tout Age »** permettant ainsi aux personnes âgées de 65 ans et plus ou adultes handicapés de pratiquer une gymnastique douce en prévention des chutes. En 2020, 17 femmes âgées de 70 à 79 ans ont participé à ces ateliers.

**Continuer les actions d'animation en direction des seniors.** Le séjour senior 2020 a dû être annulé. Nous pensons reconduire cette organisation en 2021 et une option de séjour a été posée à Moliets.

Nous n'avons pu organiser de thés dansants en 2020 et pensons en organiser en 2021 si la situation sanitaire nous le permet.

**Associer les seniors aux projets qui les concernent.** Depuis le mois de septembre 2014, nous demandons, à chaque fois que l'occasion nous en est donnée, aux seniors qui sont intéressés de se faire connaître au CCAS afin de participer aux projets qui les concernent. Ainsi, ces groupes ont participé à l'analyse des offres faites dans le cadre du marché pour les chocolats de fin d'année, du repas des aînés, choisi des animations musicales lors des thés dansants, proposé de contribuer en portant une pâtisserie, choisi les destinations des séjours « seniors en vacances »... Nous avons prévu de maintenir et même amplifier cette dynamique. Nous avons pu faire appel à ce groupe notamment pour amener les seniors isolés faire leurs courses

**Rester dans une logique d'économies.** En effet, le nombre croissant de personnes en difficulté et la diminution des financements, nous amène à faire des choix économiques. C'est pour cela que les boîtes de chocolats distribuées aux personnes de 70 ans et plus sont passées de 500 à 250g et que nous avons réduit le nombre de plats lors du repas des aînés. Les associations ne sont plus toutes subventionnées et certaines ont vu leur subvention diminuer. En 2020 la crise sanitaire a réduit l'activité de certaines associations et accru celle d'autres associations. Aussi, nous envisageons de répercuter ces effets sur le montant des subventions à allouer.

- **Habiter Habitat**

### **Logements d'urgence**

Du fait du projet de centre-ville, un certain nombre de maisons d'habitation ont été vendues à la Fab ou à la Métropole. Dans l'attente de ce projet, ces maisons ont été remises à disposition de la ville afin de pouvoir signer des baux précaires avec des foyers privés de logement. Cela a été le cas dès fin 2015 avec les logements situés au 12 et fin 2017 au 18 avenue de Los Heros. La maison de la fontaine, qui est un bien communal, est également mise à disposition de foyers privés de logement. Nous avons réceptionné en 2018 deux maisons supplémentaires au 99 et au 127 avenue Pasteur, et une en 2019 au 3 allée Voltaire. En 2020, le CCAS s'est vu mettre à disposition un logement au 117 avenue Pasteur. Les situations d'urgence vis-à-vis du logement sont nombreuses et nous avons prévu que les logements du centre-ville ne vont pas rester indéfiniment à la disposition de la commune. Ainsi, nous avons fait construire deux maisons à ossature bois dans le centre à proximité du collège, qui ont été livrées fin 2018. L'une, de type 5, est destinée à accueillir une ou deux familles en demande d'asile avait été remise en gestion à Emmaüs Gironde et va être reprise en gestion directe. L'autre, de type 4, est destinée à la colocation et permettra d'accueillir 3 couples ou personnes isolées. Chacun bénéficie d'un espace privatif comprenant une chambre et des sanitaires, le reste étant partagé. Pour ce qui concerne le suivi locatif, c'est le CCAS qui, prépare les baux, assure l'entrée dans les lieux et le suivi du parcours résidentiel des locataires.

En cette fin d'année 2020, le logement situé au 3 allée Voltaire ne sera plus utilisé pour aire du logement d'urgence mais pour accueillir le service communication de la ville, qui était provisoirement accueilli dans les locaux du CCAS.

### **Domiciliation**

La loi du 20 juillet 2007 relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable oblige les CCAS à la domiciliation des personnes sans domicile fixe. Au 1<sup>er</sup> novembre 2016, 21 personnes ont élu domicile au CCAS ; au 1<sup>er</sup> novembre 2017, 19 personnes et au 1<sup>er</sup> **novembre 2020, 49 personnes sont domiciliées au CCAS.**

### **Permanence mensuelle d'accueil des jeunes en collaboration avec l'association Technowest Logement Jeunes.**

Cette permanence est assurée les derniers mardis après-midi de chaque mois. Lancée fin 2013, le démarrage a été un peu timide : une personne en moyenne a été accueillie par permanence en 2014, une seule personne sur les 9 premiers mois de 2015. En 2019,

les permanences ont accueilli 45 jeunes sur 10 mois. Cette année, jusqu'au confinement de mars, 18 jeunes ont été reçus au CCAS par l'association.

### **Aire Intercommunale d'Accueil des Gens du Voyage Le Haillan/Eysines – Aire Jallepont.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'aire d'accueil a été transférée à la Métropole. Cependant, nous continuons à assurer le lien avec le nouveau délégataire de l'Aire : VAGO.

Notre mission consiste plus précisément à faire vivre le groupe de suivi socio-éducatif déjà mis en place dans la conception du projet, ceci afin de créer un réseau le plus efficace possible entre les différents intervenants sociaux et éducatifs. Nous prévoyons de réunir plus régulièrement ce Comité afin de maintenir un bon taux de scolarisation qui était très bon jusqu'à 2012 et qui tendait à diminuer.

Continuation des actions déjà réalisées, maintien des comités de résidents.

- **Handicap**

#### **Assurer le suivi administratif de la commission communale d'accessibilité des personnes handicapées et/ou à mobilité réduite (loi Février 2005).**

Depuis fin 2013, et tout au long de l'année 2014, la ville et la Métropole assistées par « Agoracité » ont réalisé, en concertation avec les associations et les personnes intéressées, le P.A.V.E :

- 1 : définir le périmètre de la commune
- 2 : diagnostic
- 3 : priorités d'actions avec solutions techniques et premier chiffrage
- 4 : programmation pluriannuelle.

La commission communale d'accessibilité se réunit tous les ans au mois de février. Elle sera de nouveau réunie en février 2021.

En 2015 a été mis en place l'agenda d'accessibilité programmée.

Des membres de la commission d'accessibilité ainsi que des personnes en situation de handicap connues du CCAS ont été sollicitées et participent au Comité de pilotage de la semaine « **Vivre ensemble avec nos différences** » dont l'édition 2020 ne pourra être maintenue, au regard du contexte.

**Créer un groupe de parole « Troubles » :** Organiser un handi-café afin de favoriser des rencontres, tables rondes ou échanges d'expériences et viser une meilleure intégration des citoyens handicapés.

Ces rencontres permettraient à chacun de se sentir moins isolé, de créer du lien et peut-être de faire naître des projets.

**Créer une charte « Mieux Vivre Ensemble »** afin de promouvoir l'intégration dans la cité des personnes en situation de handicap en permettant l'accès à tout pour tous. Pour mieux garantir l'autonomie, l'intégration et la participation sociale des personnes handicapées.

Faire des propositions de projets à Madame la Maire pour étude, les projets retenus seront affinés et soumis à un calendrier de programmation.

- **Actualiser les données de l'Analyse des Besoins Sociaux** : En début d'année 2016, le CCAS a actualisé en collaboration avec le Créham, l'analyse des besoins sociaux. Un forum social a été organisé dans le premier semestre 2016 et est venu enrichir les éléments de cette analyse. L'obligation n'est plus faite au CCAS d'une analyse des besoins sociaux. Cependant, il était nécessaire de maintenir une réflexion avec les partenaires locaux du CCAS sur une des thématiques transverses qui a été pour 2017 : l'aide alimentaire. Aussi, un forum a été organisé sur une demi-journée en collaboration avec le Créham. Il faudrait envisager une actualisation des données sur 2021. Un groupe de travail a été initié par la Métropole et nous pourrions recevoir les éléments chiffrés dont nous aurions besoin. Ainsi, il faudra les faire analyser et organiser une demi-journée de travail autour d'un axe avec les partenaires. Il pourrait s'agir du logement. La CTG, La Source et le contrat enfance entrant également dans une phase d'évaluation, il pourra être envisagé de travailler ensemble sur un diagnostic qui sera ensuite décliné.

- **Actualisation des différents fichiers :**

**Personnes âgées** qui sert à toutes les manifestations organisées par le CCAS.

**Canicule et grand froid** qui recense les personnes vulnérables. Ce fichier est également utilisé pour contacter les personnes dans les périodes de confinement. À cette occasion, beaucoup de personnes ont demandé à y figurer

- **Insertion**

**Semaine du bien-être.** Suite à différents constats faits en concertation avec le PLIE et la Mission Locale, le CCAS du Haillan organise depuis 2016 une manifestation autour du bien être et de l'estime de soi en direction des personnes en recherche d'emploi en partenariat avec l'ADSI, La Mission Locale, La Source, Jalles Solidarité et la Croix Rouge. Cette action, qui a dû être annulée en 2020 à cause de la Covid-19, se pérennisera en 2021.

**Chantiers** Nous avons l'intention de relancer les chantiers d'insertion en collaboration avec les services techniques de la ville du Haillan. Les matinées seraient consacrées à l'emploi et les après-midi à des actions d'accompagnement en lien avec l'insertion sociale et professionnelle : mobilité, gestes premiers secours, E.P.I, santé, ...

#### **Accès aux droits et inclusion numérique**

Le CCAS et la cyberbase vont collaborer afin de proposer au public du CCAS des ateliers qui leur permettront d'accéder de façon autonome aux différents sites de pôle emploi, CAF, Amélie, Logement.gouv,... et ainsi faire valoir leurs droits

- **Solidarités**

#### **Maintenir la tarification sociale de l'accès au sport et à la culture**

L'année 2012 a vu le lancement d'une aide aux jeunes de la commune pour les pratiques sportives et culturelles sous la forme d'une carte Pass'Asso. Celle-ci donne droit à une prise en charge par le CCAS d'une partie, en fonction des revenus de la famille, de



l'adhésion à deux associations, l'une sportive, l'autre culturelle. Ce soutien aux familles aux revenus les plus modestes rencontre un réel succès et est reconduit depuis. Ce dispositif a été complété en janvier 2015 par une tarification sociale pour les séjours culturels, sportifs et scolaires dénommée Pass'séjour.

Cette tarification sociale a été élargie aux seniors dans le cadre d'un dispositif Pass' seniors à la rentrée 2015. En plus de la prise en charge d'une partie de l'adhésion à des associations, il permet l'accès à la billetterie « tarif réduit » pour les spectacles organisés à l'Entrepôt.

Pour l'année 2018, le dispositif Pass'Asso a été étendu à la tranche d'âge des 19-26 ans. En cette fin d'année 2020, on constate une légère diminution des demandes de cartes Pass'Asso.

#### Aide alimentaire

L'aide alimentaire est délivrée sous forme de colis par l'association Saint Vincent de Paul à laquelle le CCAS alloue une subvention. Le CCAS subventionne également la Banque Alimentaire où s'approvisionne l'association Saint Vincent de Paul.

L'aide alimentaire peut également être délivrée sous forme de chèques multiservices qui permettent aux foyers haillanais en difficultés de s'approvisionner en alimentation et produits d'hygiène. C'est cette solution qui a été privilégiée pour venir en aide aux familles qui se sont vues privées de restauration scolaire pendant le confinement. Nous prévoyons de renouveler cette aide en 2021 si besoin.

#### **Accompagner les bénéficiaires du RSA**

Le Centre Communal d'Action Sociale confirme son intention d'assurer le suivi social en tant que référent des bénéficiaires « isolés » du RSA, sur la base de 50 accompagnements.

En termes de contribution au projet, le Centre Communal d'Action Sociale du Haillan a recruté au 1<sup>er</sup> septembre 2017 un travailleur social à mi-temps, poste financé à parité par le Département et la commune.

#### **Accompagner de nouveaux foyers**

Avec l'arrivée de nouvelles populations sur la commune, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail des travailleurs sociaux. Ainsi, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2020, un des travailleurs des sociaux à 50%, a repris à 80%

#### **Développer le partenariat avec l'ESC « La Source »**

La collaboration avec l'ESC s'organise notamment autour d'un certain nombre d'actions communes. Des rencontres régulières doivent se poursuivre afin d'améliorer la connaissance mutuelle de nos champs d'action et d'intensifier les partenariats.

#### **Accompagner le personnel du C.C.A.S.**

Les situations complexes se multiplient à l'accueil du CCAS ainsi que lors des rendez-vous des travailleurs sociaux. Aussi, depuis 2017 l'équipe est accompagnée par un psychologue :

- Prévention de la violence : Aider à prendre du recul par rapport à toute situation douloureuse ou frustrante et élaborer une pensée qui humanise les relations.
- Susciter la réflexion de l'équipe sur les pratiques professionnelles.
- 

Nous envisageons de continuer cet accompagnement en 2021

Ces orientations pour le budget 2021 du CCAS montrent qu'à l'instar des années écoulées, la ville entend rester à l'écoute de l'ensemble de ses concitoyens et intervenir sur le plan de l'aide et de l'action sociale par l'intermédiaire de son CCAS.